

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

I.	Adoption du procès-verbal du 1 ^{er} février 2017	2
II.	Information sur les perspectives d'exécution du budget 2017	2
III.	Renouvellement du mandat du directeur de l'IEP et de l'administrateur de la FNSP	13
IV.	Décision relative à la gestion de la trésorerie de la FNSP	24
V.	Le mot du président	25
VI.	Informations et questions diverses	26

=====

MEMBRES PRESENTS

Henri BERGERON, Laurence BERTRAND DORLEAC, Henri de CASTRIES, Olivier DUHAMEL, Laura DUQUESNE, Marc GUILLAUME, Biljana JANKOVIC, Sandra LAGUMINA, Henry LAURENS, Romaric LAZERGES, Thierry MAYER, Nicolas METZGER, Véronique MORALI, Laurence PARISOT, Michel PEBEREAU, Pascal PERRINEAU, Louis SCHWEITZER, Ali ZEROUATI.

MEMBRES EXCUSES

Nicole BELLOUBET, Véronique DESCACQ, Jean-Paul FITOUSSI, Pascal LAMY, Josselin MARC, Olivier PAUFRAYE, Jean-Marc SAUVÉ.

Assistaient sans voix délibérative : Arnaud JULLIAN, Frédéric MION.

Absent : Gilles PECOUT

Assistaient à la réunion : Charline AVENEL, secrétaire générale ; Gérard CICUREL, conseiller auprès du président ; Michel GARDETTE, directeur délégué ; Pierre-Yves SUARD, directeur financier.

PROCES VERBAL

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier DUHAMEL à 15 heures.

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à tous. Merci d'être ici. La séance est ouverte.

Nous avons fait une petite modification dans l'ordre du jour. Nous allons commencer par l'adoption du procès-verbal, suivi de l'information sur les perspectives du budget puis nous étudierons le renouvellement du mandat du directeur de l'IEP avant la question de la trésorerie. Nous finirons par le mot du président et par les informations et questions diverses.

Je dois excuser Nicole Belloubet qui donne procuration à Marc Guillaume, Véronique Descacq et Pascal Lamy qui donne procuration au Président, Josselin Marc qui donne procuration à Laura Duquesne, Olivier Paufraye qui donne procuration à Ali Zerouati, Jean-Marc Sauvé qui ne donne pas de procuration et Gilles Pécout, le recteur qui n'a pas le droit de vote. Il aurait aimé être avec nous mais il est tenu par des obligations de visite ministérielle.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 1^{ER} FEVRIER 2017

M. le PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Il est considéré comme adopté.

II. INFORMATIONS SUR LES PERSPECTIVES D'EXECUTION DU BUDGET 2017

M. le PRÉSIDENT.- Ces informations vous sont données par notre administrateur-directeur, Frédéric Mion, notre secrétaire générale, Charline Avenel et notre directeur financier, Pierre-Yves Suard.

M. MION.- Merci Monsieur le Président. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'entendre immédiatement Charline Avenel et Pierre-Yves Suard.

Mme AVENEL.- Merci Monsieur le Président et Monsieur l'Administrateur.

Le résultat 2017 de Sciences Po va s'établir dans ses perspectives d'exécution à 3,8 M€. C'est une amélioration par rapport à l'estimation budgétaire qui était fixée à 2 M€ de résultat. Ce n'est pas tout à fait une surprise car c'est en partie lié à l'augmentation de la subvention de l'État qui a été connue au moment de la confection du budget et un peu après (elle s'est faite en deux temps). D'autre part, ce résultat est tiré par l'augmentation du produit des droits qui croît substantiellement.

Le mécénat et les levées de fonds sont conformes aux attentes budgétaires qui visaient une dynamique forte sur ce poste de ressources. Nous sommes en léger retrait sur les objectifs de la formation continue. Nous sommes dans l'épure sur l'évolution de la masse salariale et, enfin, les locaux et prestations et dépenses de fonctionnement augmentent pour venir en soutien des projets de développement de l'institution.

Je vous invite à suivre le document que nous vous avons adressé. La page 3 présente une vision d'ensemble des ressources sur fonds libres. Elles augmentent de 2,4 M€ par rapport à l'estimation budgétaire, soit + 1,6 %. On constate une légère hausse des ressources en provenance de l'État, des ressources propres sur fonds libres en augmentation par rapport au budget (+ 1 M€) et des produits financiers en hausse de 1,1 M€ du fait de transferts de charges liées aux intérêts de l'emprunt effectué pour acquérir l'Hôtel de l'Artillerie.

M. SUARD.- Page suivante, les ressources publiques sont en légère hausse par rapport au budget 2017 : 69,7 M€ dont 64,7 M€ pour la FNSP. Ce poste augmente de 1,2 M€ par rapport à l'année dernière dont 500 000 € pour la Fondation et 700 000 € pour l'OFCE, répondant à une compensation de loyer des nouveaux locaux occupés par l'OFCE, place de Catalogne et pour son fonctionnement.

Le MESR a accordé par ailleurs deux postes de professeur d'université à Sciences Po en 2017, soit l'équivalent de 280 000 €.

Mme AVENEL.- Page 5, les financements locaux et sur projet, nationaux et européens, progressent de 1,5 M€, c'est-à-dire de 9 % par rapport à la prévision budgétaire. Cette hausse provient essentiellement de financements européens avec l'attribution de nouvelles bourses du Conseil européen de la recherche (ERC Grants), de l'augmentation des financements nationaux que nous obtenons notamment dans le cadre de projets lauréats de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) malgré une légère baisse de 0,3 M€ et des financements locaux. Nous avons sûrement évalué trop positivement la contribution du département de la Vienne qui a baissé sa contribution et la subvention régionale pour le campus du Havre. Cela est néanmoins compensé par l'effort d'investissement que réalisent les collectivités locales pour ce campus.

M. SUARD.- Page suivante, la collecte des ressources auprès des entreprises est stable par rapport au budget 2017. Elle est marquée, en comparaison avec l'année dernière, par le dynamisme du mécénat relatif à l'Artillerie. En effet, si ces financements sont stables par rapport au budget, ils sont en hausse de 5 M€ par rapport à 2016. L'essentiel de ce chiffre provient des 4,1 M€ collectés en mécénat pour l'Artillerie, 800 000 € s'y ajoutent, représentant une hausse de 22 % par rapport à 2016, en raison entre autres, du lancement de deux nouvelles chaires.

La taxe d'apprentissage est elle aussi stable par rapport au budget, s'élevant à 3,3 M€. Les fonds institutionnels sont en légère régression sans impact sur le résultat. Cela provient de la renégociation du contrat avec la Kuwait Foundation for the Advancement of Sciences (KFAS) et du différé de comptabilisation du financement de la Mastercard Foundation.

M. MION.- Un mot à propos de la KFAS car ce n'est sans doute pas clair pour la plupart des membres de ce conseil. La KFAS a conclu avec Sciences Po, voilà déjà une dizaine d'années, un contrat soutenant essentiellement des projets de recherches liées à la zone du Golfe. La KFAS était liée par des contrats comparables avec Harvard, la LSE et avec d'autres grandes universités nord-américaines dont je n'ai plus le souvenir. L'an passé, la KFAS a décidé de revoir l'ensemble de ses coopérations universitaires. Cette révision a conduit, pour la totalité de ces partenariats, à une diminution des enveloppes de l'ordre de 50 % environ. C'est ce mouvement que vous constatez dans la petite brique rouge (3ème colonne de la page 6).

M. SUARD.- Page suivante, la levée de fonds auprès des particuliers est en léger retrait par rapport au budget 2017 mais elle augmente de 56 % par rapport à 2016, s'établissant à 2,2 M€ dans les perspectives d'exécution.

En ce qui concerne la formation continue (page 8), le chiffre d'affaires et la marge de ces activités sont en retrait par rapport au budget : ils ont été revus de -1,6 M€ pour le chiffre d'affaires et de - 700 000 € pour la marge. Ils sont toutefois en nette progression par rapport à l'exercice précédent avec une hausse du chiffre d'affaires de 1 M€ et de 400 000 € de la marge. Pour sécuriser ses objectifs budgétaires cette année, l'*Executive Education*, c'est-à-dire la formation continue, mobilise les leviers suivants : transformation des *Executive Masters* en *Executive Masters* spécialisés labellisés par la Conférence des Grandes écoles (CGE), développement de programmes internationaux (notamment en direction de l'Afrique) et investissement dans de nouvelles thématiques, en particulier à l'occasion de nouvelles réglementations, ainsi que pour la protection des données.

Mme AVENEL.- Les droits perçus auprès des usagers tirent le résultat avec une dynamique forte entre la prévision budgétaire et ses perspectives d'exécution. Le produit a été revu à la hausse de 1,8 M€, soit 2,9 %. Cette hausse est principalement liée à la croissance du produit des droits de notre corps étudiant notamment les étudiants hors Union européenne qui payent le montant maximal. Par rapport aux prévisions budgétaires, le nombre total d'étudiants est à peu près stable (0,45 %). Le droit moyen passe pour le premier cycle de 4 450 € à 4 600 € et de 5 750 € à 5 900 € pour les étudiants en Master. Le nombre d'étudiants hors Union européenne est passé de 1 362 € à 1 552 €, soit plus 14 % d'augmentation. C'est cela qui fait progresser le produit des droits.

Pour autant, notre pourcentage de boursiers est resté stable, 26 %. Nous verrons d'ailleurs que la dynamique des dépenses liée aux bourses reste forte, c'est l'un des postes qui augmente le plus. Le pourcentage des étudiants aidés (c'est-à-dire pas seulement les boursiers d'État) s'élève à 37 %. Le nombre de boursiers continue à progresser passant de 2 310 à 2 365.

M. MION.- Je voudrais simplement ajouter, à propos de nos étudiants internationaux, qu'au stade des admissions, nous n'assurons pas un pilotage par nationalité ou pays de provenance, ce qui peut expliquer cette fluctuation d'une année sur l'autre. D'où notre difficulté de prévoir de manière extrêmement précise, lorsque nous établissons le budget, ce qui sera constaté en fin d'année en termes de droit moyen et de proportion des nationalités au sein de notre population étudiante.

M. SUARD.- Page 10, les produits exceptionnels ont été revus en hausse de 2,1 M€ dans les perspectives d'exécution, sous l'impact de deux écritures comptables qui n'ont pas d'impact sur notre résultat :

- la comptabilisation des intérêts de l'emprunt nouvellement souscrit pour l'Artillerie, à hauteur de 1,1 M€ dans les produits financiers et dans les charges financières. Cette procédure sera suivie jusqu'à la mise à disposition du bien en 2021 ;

- par ailleurs, depuis 2016, la totalité des ressources issues de la levée de fonds des particuliers non utilisée les années précédentes est dorénavant comptabilisée en augmentation des produits exceptionnels et non plus en déduction des charges impayées.

Mme AVENEL.- Le poids économique de Sciences Po, lorsque l'on agrège le budget, les ressources propres et les ressources apportées directement par l'État lorsqu'il est l'employeur de fonctionnaires et par le CNRS, est donc de 204 M€ dans ces perspectives d'exécution.

Concernant les dépenses sur fonds libres qui peuvent modifier le résultat (page 12), elles augmentent de 1,2 M€, soit une progression de 0,8 % par rapport à la prévision budgétaire. Les dépenses de personnel sont conformes au budget. La dépense d'enseignement diminue légèrement en raison de la gestion des heures d'enseignement de la formation continue. La croissance des coûts de locaux de 3,8 % est liée à l'entretien et à la maintenance de ce site nouvellement acquis mais surtout aux impératifs de sécurité pour lesquels nous devons dégager des ressources croissantes.

Les coûts de fonctionnement sont en augmentation.

Voilà pour une première vision de ces évolutions de dépenses.

Concernant les dépenses de personnel (page 13), elles sont stables par rapport à la prévision budgétaire et en hausse de 3,8 % pour la dépense de personnel sur fonds libres.

M. SUARD.- En ce qui concerne les dépenses d'enseignement (page 14), le total en perspective d'exécution est de 20 255 M€, légèrement inférieur aux prévisions (- 1,2 %). La baisse est de 2,4 % sur fonds libres. Elle est liée à la rationalisation des formations de l'*Executive Education*. Si l'on compare ces dépenses à celles de l'année dernière, la hausse est toutefois de 0,9 M€ (4,7 %).

M. MION.- Assez logiquement, comme nous l'avons vu dans les *slides* relatives aux ressources, dès lors que le chiffre d'affaires de la formation continue est en deçà de l'estimation budgétaire que nous avons réalisée, cela se traduit dans les dépenses d'enseignement de la formation continue qui sont elles-mêmes en retrait par rapport à nos prévisions.

M. SUARD.- Les ressources documentaires (page 15) seraient supérieures de 7 % aux prévisions. Cette hausse est principalement due à des ressources numériques financées par des fonds externes pour des activités scientifiques.

Mme AVENEL.- La croissance des bourses et de l'aide sociale est de 4,4 %, conformément à la prévision budgétaire. C'est l'un des postes qui augmente le plus dans les dépenses (5 M€). C'est lié aux effets que j'ai indiqués sur la croissance des effectifs.

M. SUARD.- Les dépenses de locaux ont été revues de 700 000 € par rapport au budget en fonds libres (+ 3,3 %). Cette progression conjugue une hausse de l'entretien et de la maintenance de l'Artillerie par rapport à ce qui était anticipé de 500 000 € et une hausse de 700 000 € des coûts de sûreté liés à Vigipirate, cela étant compensé par une franchise obtenue sur le loyer du 117, boulevard Saint-Germain, à hauteur de 400 000 €.

Mme AVENEL.- Les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à 24,5 M€, en hausse de 1,8 M€. Au sein de ces dépenses, on note une évolution des prestations de service qui répond à des enjeux d'investissement, non pas au sens comptable du terme, mais pour des activités pédagogiques nouvelles, comme la mise en place de l'opération « Premier campus » ou du développement appuyé de la *Summer School* qui se traduit par des ressources associées. Nous avons consacré des moyens supplémentaires pour la cérémonie de diplomation de nos étudiants. Enfin, nous envisageons de

réaliser un effort particulier de promotion d'ici à la fin de l'année sur un certain nombre de formations, notamment les formations courtes (en un an) que nous avons mises en place. Cela a une incidence sur la croissance des dépenses mais ce sont des dépenses qui n'interviendront qu'une fois, en 2017. Par ailleurs, peut-être aurons-nous une prévision un peu plus élevée dans ces perspectives d'exécution que ce que nous serons en mesure de réaliser, par exemple pour les dépenses de promotion, dans la mesure où le temps est court d'ici à la fin de l'année comptable pour réaliser ces investissements et qui n'en sont pas sur le plan comptable.

M. SUARD.- Les investissements proprement dits de la Fondation ont été revus à la baisse par rapport au budget. Celui-ci n'intégrait pas, au moment de sa construction, l'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie. Il avait donc intégré d'importantes immobilisations, 93 M€. Nous avons redimensionné ce poste qui n'intégrera en réalité que des frais amortis au titre de l'acquisition de l'Artillerie à hauteur de 6,7 M€ (honoraires, frais divers tels que les frais d'indemnisation des promoteurs, d'hypothèque, financiers ou relatifs à la maintenance d'ouvrage qui encadre le travail) pour 2017.

Page 20, si l'on obère ces immobilisations en cours, les investissements *stricto sensu* de 2017 sont revus en retrait par rapport au budget de 700 000 €. Il s'agit d'un décalage dans les travaux de chaufferie prévus au 28, rue des Saints Pères.

Page 21, les subventions versées augmentent de 500 000 € mais il s'agit exclusivement de subventions financées au titre de partenariats autour de projets scientifiques tels que le projet Egera porté par le programme PRESAGE. Les subventions sur fonds libres sont inchangées.

Les charges financières et exceptionnelles (page 22) sont en hausse de 500 000 €. Cette évolution est due à la prise en compte de 1,1 M€ d'intérêts au titre du prêt pour l'Artillerie qui est sans impact sur le résultat et d'une annulation de provision prévue au budget à hauteur de 800 000 € pour la remise en état des locaux et pour le déménagement de l'Artillerie.

Le résultat 2017 s'établirait donc à 3,8 M€, soit un rehaussement de 1,8 M€ par rapport au budget. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- On peut constater une bonne exécution du budget qui sera peut-être encore meilleure à la fin de l'année.

Au fur et à mesure que je suis un peu moins incompetent dans la compréhension de ces choses, je m'aperçois qu'il peut y avoir des écarts entre ce que l'on appelle, sur le plan juridique et comptable, des dépenses de fonctionnement qui, en vérité, peuvent être tenues, comme l'a dit Charline Avenel, pour des dépenses d'investissement. Je prends un seul exemple. Quand on décide de faire des efforts plus importants pour la cérémonie dite de diplomation, sur le plan comptable et juridique, c'est une dépense de fonctionnement. Mais lorsque Sciences Po accorde un soin particulier à la remise des diplômes à ses étudiants, c'est aussi une dépense d'investissement parce que les étudiants en question garderont un souvenir plus fort et parce que, peut-être, sur le plan strictement financier, certains d'entre eux seront plus incités, le jour venu, à vouloir y venir enseigner car on aura solennisé la remise d'un diplôme. Il faut donc parfois essayer de corriger un peu ce que les exigences juridiques et comptables nous imposent.

Cela dit, la discussion est le sel de la démocratie et la critique, le sel de la discussion donc la critique est ouverte. Qui veut commencer ? Michel Pébereau ou Henri de Castries ? Michel ? (*Rires*)

M. PÉBEREAU.- N'est-ce pas un peu de la provocation ?

M. le PRÉSIDENT.- Pas du tout, c'est du gain de temps.

M. PÉBEREAU.- Tout d'abord, si vous le permettez, Monsieur le Président, quelques points de terminologie. Si l'on donne à des dépenses de fonctionnement le nom de dépenses d'investissement sur la base du raisonnement que vous venez de faire, toutes les dépenses de Sciences Po sont des dépenses d'investissement car toutes sont réalisées pour la plus grande gloire de Sciences Po. Donc, par définition, toutes les dépenses de fonctionnement sont des investissements. (*Rires.*) C'est une remarque purement comptable.

Sur le fond, je pense que les résultats de l'exécution du budget sont satisfaisants. Ils ne sont pas trop éloignés des prévisions. C'est méritoire puisqu'il y a eu des événements divers et variés qui ont affecté les dépenses dans divers domaines. L'un dans l'autre, les écarts par rapport aux objectifs budgétaires restent limités.

En revanche, je crois qu'il faudrait, dans la présentation des résultats, que l'on s'attache à bien distinguer les écarts par rapport à l'année dernière (qui sont une progression, en terminologie) des écarts par rapport au budget (qui sont soit des économies soit des dérapages). On ne peut pas utiliser la même terminologie pour les uns et les autres.

Sur le fond, il me semble que sont confirmées certaines inquiétudes dont j'avais fait part à l'occasion de la présentation du projet de budget : un certain dérapage des dépenses par rapport à l'année dernière. Une telle évolution des dépenses ne serait pas souhaitable à moyen et long terme dans le contexte économique que nous connaissons et *a fortiori*, dans la perspective de la réalisation des travaux de l'Artillerie qui vont eux-mêmes nous imposer de lourdes charges. Il n'est guère concevable de continuer durablement à augmenter de 3 % par an des charges de fonctionnement qui sont des charges de personnel. Ce rythme de croissance est vraiment très excessif. Il est aussi exceptionnel dans notre pays. Une progression de 3 % des dépenses du personnel dans une entreprise inquiéterait son conseil d'administration et peut même susciter des observations d'autorités comme la Banque de France ou le ministère des finances. Je crois que nous avons un vrai problème de progression des dépenses de personnel.

Une meilleure maîtrise de la dépense de fonctionnement d'une façon générale serait très souhaitable, dans le contexte d'une part, de la relative stabilisation des effectifs d'étudiants et d'autre part, de la perspective de l'Artillerie.

Je voudrais ajouter mes félicitations pour les résultats obtenus en matière de recettes. C'est vraiment une bonne année pour les recettes. Les efforts déployés par la direction pour les améliorer ont été fructueux, en particulier dans la recherche de fonds pour l'Artillerie, mais aussi en ce qui concerne les droits de scolarité qui se sont maintenus - pour des raisons circonstancielles, comme l'a expliqué le directeur - mais enfin, le résultat est là. Il faut aussi féliciter les chercheurs de Sciences Po pour leurs succès à des concours européens ou internationaux. Je trouve que, du côté des recettes, la situation est satisfaisante. C'est le résultat des efforts consentis qui avaient été annoncés.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Qui d'autre demande la parole ?

M. JULLIAN.- Pour rebondir sur le point des dépenses de personnel soulevé par M. Pébereau, je m'interroge sur l'évolution des effectifs. En effet, si les perspectives d'exécution des dépenses de personnel sont très proches du budget prévisionnel, effectivement en forte hausse par rapport à l'exécution 2016, en réalité, avec ces chiffres de masse salariale, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'exécution d'un schéma d'emploi, c'est-à-dire de savoir combien de personnes sont parties ou ont été recrutées. Finalement, les données fournies ne permettent pas de juger s'il y a beaucoup plus de personnes à Sciences Po à cette heure-ci ou s'il y a eu des vacances de postes durant plusieurs mois puis de nombreux recrutements sur la dernière période. Nous n'avons pas d'éléments sur les effectifs, ce qui est tout de même assez indispensable.

M. le PRÉSIDENT.- Il va vous être répondu. Nous veillerons, l'année prochaine, à ce que cela figure plus précisément dans les documents. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SCHWEITZER.- Deux petits commentaires : le premier, ce projet de rapport d'exécution du budget a été examiné en comité d'audit qui n'a pas trouvé à y redire sur le fond. Le deuxième, il me paraît que la remarque qui a été faite trouve sa place lors de l'examen des comptes avec une vue plus complète de l'année lorsque nous examinons le détail, plutôt que dans le cadre d'un rapport d'exécution du budget qui permet simplement de s'assurer qu'il est bien en ligne avec ce que le conseil a autorisé. Je recommanderais plutôt de reporter cet examen à l'occasion de l'examen des comptes annuels de la Fondation.

M. le PRÉSIDENT.- Nous trouverons une solution de compromis entre ces propositions contradictoires. Autres demandes d'intervention ? Nous pouvons peut-être déjà répondre à ces questions ?

M. MION.- Volontiers, Monsieur le Président. J'ai bien noté les observations de M. Pébereau, relayées par M. Jullian, sur l'approbation de la masse salariale.

En grande masse, l'augmentation constatée est conforme, dans sa composition, à ce que nous avons anticipé : la part relative à l'augmentation des salariés présents (à peu près 50 % de l'augmentation) est conforme à ce que nous avons prévu, le reste étant lié à des recrutements, au nombre au demeurant assez limité, intervenus pour certains fin 2016 avec un impact en année pleine en 2017 et quelques recrutements nouveaux qui avaient dûment été planifiés en 2017 et qui sont très liés à nos projets de développement, notamment sur le campus de Reims dont on sait qu'il accueille un nombre croissant d'étudiants et que cela appelle un encadrement, notamment administratif plus important. Mais nous pourrons donner, au moment de l'examen des comptes, un détail plus précis.

Il y a également une croissance du nombre de salariés présents liée à des recrutements académiques qui eux, pour le coup, sont totalement inscrits dans la stratégie de l'établissement.

Sur la question des dépenses de fonctionnement évoquée par Charline Avenel et sur laquelle le Président est venu à notre secours - ce dont je le remercie chaleureusement -, je voudrais simplement illustrer ce qui se trouve derrière ces dépenses relatives à la diplomation.

Concrètement, que se passe-t-il lors de la diplomation ? Nous avons désormais à peu près 2 000 diplômés par an. Depuis trois ans, nous avons pris le parti de marquer le moment où nos étudiants

reçoivent le diplôme de Sciences Po par une cérémonie à laquelle nous invitons leurs parents. Nous estimions, sur la base de ce que nous avons observé les années précédentes, que trois cérémonies consécutives devaient suffire à accueillir nos diplômés. Le succès de la formule a été tel que nous avons eu un afflux d'invités, ce qui nous a conduits, un peu en catastrophe, à devoir organiser une quatrième cérémonie : c'est-à-dire une quatrième location du lieu que nous utilisons à cet effet (la Maison de la radio), un quatrième buffet et un quatrième cocktail à prévoir. C'est plus 65 000 € dans nos comptes. Effectivement, c'est une dépense significative que nous n'avions pas budgétée. On peut considérer qu'il s'agit d'un investissement pour l'avenir. J'ai la faiblesse de penser, en effet, que cela nourrit la qualité des liens que nous aurons avec nos anciens élèves et avec leurs parents et c'est une bonne chose, mais il y a d'autres dépenses de cette catégorie qui sont vraiment des dépenses, notamment de prestations de services directement liés à des projets de développement de Sciences Po. Lorsque nous organisons notre *Summer school* et qu'il y a des frais d'hôtellerie et autres afférents, en face des dépenses supplémentaires auxquelles nous sommes exposés, des revenus viennent compenser fort heureusement des recettes. Lorsque nous mettons en place une nouvelle politique d'achat pour l'ensemble de l'institution et que nous nous appuyons pour ce faire sur les conseils d'un prestataire extérieur, c'est une dépense de fonctionnement qui sera constatée pour la seule année 2017 et qui doit se traduire, si la politique d'achat est bien conçue, par des économies pour les années qui viennent.

M. le PRÉSIDENT.- Michel Pébereau a raison : toutes les dépenses de fonctionnement sont des dépenses d'investissement. (*Sourires*)

M. MION.- Ce que je veux dire en tout cas, c'est que nous ne sommes pas face à une dérive qui serait, en l'espèce, mal maîtrisée ou qui traduirait, de la part de notre institution, le fait qu'elle s'habituerait à vivre sur un pied trop large. Il s'agit en l'occurrence de dépenses directement liées à des projets qui doivent améliorer la gestion de la maison ou améliorer sa capacité à générer des revenus lorsqu'il s'agit de produits payants comme la *Summer school* ou d'ailleurs de produits non payants pour le campus mais compensés par des recettes de mécénat.

Lors du comité d'audit, nous avons souligné qu'une des dépenses de fonctionnement qui figurent dans ces perspectives d'exécution, présente un caractère non certain. Nous avons souhaité pouvoir engager avant la fin de l'année un certain nombre d'autres missions, notamment relatives à la promotion de Sciences Po et de nos offres de formation en France et à l'étranger. Nous ne sommes pas sûrs, compte tenu du calendrier et du fait que l'année est très avancée, que nous serons effectivement en mesure d'engager ces dépenses. Il s'agit d'une somme de près de 500 000 €. Nous avons donc une incertitude à cette date sur notre capacité à assurer ces dépenses qui, je le répète, sont destinées à améliorer le futur de notre établissement.

M. le PRÉSIDENT.- Si vous me permettez d'ajouter une chose, je comprends très bien les objections et l'attention à attirer sur le fait qu'une augmentation automatique, régulière, année après année, de la masse salariale nous met en danger et qu'il faut y veiller et trouver un moyen d'y remédier, si possible. Mais, par ailleurs, lorsque nous sommes dans une situation de forte amélioration de nos recettes et que nous sommes dans une situation où nous continuons à nous développer, c'est inéluctable. Je prendrai deux exemples.

Le campus de Reims - tout le monde ne le sait peut-être pas - lors de sa création il y a huit ans, comptait 80 élèves. Cette année, il en a 1 300. Quand on veut faire fonctionner un campus avec 1 300 étudiants, on est par définition obligé d'avoir des ressources humaines considérables que l'on n'avait pas au départ.

Autre exemple : lorsque j'ai eu la chance de devenir professeur en poste dans cette maison, nous devions être une vingtaine. Aujourd'hui, nous sommes 224. Nous considérons que nous allons continuer d'augmenter le nombre des académiques parce que c'était l'une des faiblesses de Sciences Po, notamment dans la compétition internationale, par rapport à Harvard, etc. Augmenter le nombre d'académiques, évidemment, cela implique d'augmenter les dépenses de personnel.

Il est donc absolument souhaitable d'augmenter un certain nombre de dépenses. Je ne veux pas du tout contester votre mise en garde mais je veux seulement la relativiser. Il y a des éléments très forts qui sont nécessaires. Je défendrai toujours les professeurs et les chercheurs de cette maison lorsqu'ils disent qu'elle doit continuer à recruter des académiques et les meilleurs. Les recruter nous coûte aussi beaucoup plus cher que cela nous coûterait si nous les recrutions sur des contrats de type Éducation nationale parce que, pour attirer les meilleurs, il faut dans certains cas, les payer plus cher. Je défendrai jusqu'au bout cette politique qui a aussi pour conséquence une augmentation des dépenses de personnel.

Monsieur Zerouati.

M. ZEROUATI.- Merci. Je suis tout à fait d'accord avec Michel Pébereau : toutes les dépenses de Sciences Po sont de l'investissement. Le meilleur investissement, c'est l'investissement sur l'humain.

M. le PRÉSIDENT.- Ali, il était ironique, je crois.

M. ZEROUATI.- Je préfère rester sur ce qu'il a dit...

Mme PARISOT.- Ali le prend au mot.

M. ZEROUATI.- Je le prends au mot.

Le pourcentage des dépenses de personnel de Sciences Po est en baisse par rapport à l'an dernier et même par rapport aux années précédentes. En page 13, les dépenses de personnel équivalent à 45,7 % alors que l'an dernier, elles représentaient 47,2 %.

Vous avez remarqué aussi que les ressources propres de Sciences Po sont en nette augmentation d'année en année. Cette année, elles représentent 57 % alors qu'il y a une dizaine d'années, nous étions à moins 45 %. Si Sciences Po se développe et si les ressources propres s'améliorent ainsi que le mécénat et la collecte de fonds, c'est parce que derrière tout cela, il y a des hommes et des femmes qui font le travail. Oui, il faut aller chercher des talents, de grands professeurs. Comme vous le savez très bien, il faut bien payer les grands professeurs pour les attirer à Sciences Po. Cela coûte cher mais c'est de l'investissement.

M. PÉBEREAU.- Puisque je suis interpellé par cette double indication, une précision sur la page 13 que je ne n'avais pas mentionnée mais dont je viens de prendre connaissance. Vous avez fait cette observation, Monsieur, parce que vous parlez de pourcentages mais il y a aussi en gros les

valeurs absolues. Les dépenses de personnel sont passées de 80,9 M€ à 83,2 M€, ce qui, l'un dans l'autre, fait une augmentation calculée à + 2, 9 % par rapport aux perspectives d'exécution. C'est pourquoi j'ai parlé de 3 %.

M. ZEROUATI.- Pardon Monsieur, ce n'est pas le même budget.

M. PÉBEREAU.- Veuillez m'excuser, mais...

M. le PRÉSIDENT.- Il n'est pas exclu que vous ayez tous les deux raison.

M. PÉBEREAU.- Un deuxième sujet à signaler est le développement des moyens informatiques pour les activités administratives. Au cours des trente dernières années, les progrès de l'informatique ont rendu possible la réduction du nombre des postes de travail dans toutes les organisations. Ainsi dans les entreprises, il y a eu une maîtrise ou une réduction de la masse salariale et des effectifs dans les activités qui ont bénéficié d'investissements informatiques. Dans ce domaine comme dans les autres, il est possible de faire des économies de fonctionnement, du fait des progrès de l'informatique et de l'organisation, et de dégager ainsi des marges de manœuvre. Cela devrait permettre, par exemple, de faire face sans augmenter l'enveloppe générale prévue pour l'année, à une dépense supplémentaire exceptionnelle pour des remises de diplômes. Je suis très favorable aux cérémonies de remise de diplôme et je félicite la direction d'être revenue à cette pratique que nous n'aurions jamais dû abandonner.

Je vous remercie d'avoir adhéré à mon analyse.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Comme disait Maurice Thorez, il faut savoir terminer une ... discussion, d'autant que nous avons un ordre du jour assez lourd.

Madame Duquesne, vous aurez le dernier mot. Si vous aviez la gentillesse de le rendre pas trop long parce que nous voulons respecter l'horaire de 17 heures mais, bien entendu, prenez tout le temps dont vous avez besoin.

Mme DUQUESNE.- Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi de mon retard en premier lieu.

En tant qu'élus étudiants, nous souhaitons souligner les points positifs, parce que nous savons les reconnaître, dans le budget : la hausse des dépenses en direction des activités pédagogiques que nous soutenons totalement, comme l'inauguration du programme « Premier campus », la progression des ressources, enfin la stabilisation des ATER et des doctorants contractuels, le poste de bourses et d'aide sociale qui demeure stable à 6 % même s'il augmente en valeur absolue en raison de la variation des effectifs, ce qui démontre tout de même la persévérance de Sciences Po dans son engagement pour la politique d'aide sociale. Cependant, je vous demanderai des précisions quant à la variation de 1 % entre les perspectives d'exécution et le budget prévisionnel, également à propos de la bonne trésorerie de 30 M€, vu les dépenses annuelles de 184 M€, cela fait deux mois de fonctionnement, si je ne me trompe pas et compte tenu de l'investissement dans l'Hôtel de l'Artillerie qui a été réalisé en décembre 2016 et de la dette contractée par Sciences Po.

Nous notons également la hausse des ressources provenant des frais d'inscription liée à un recrutement beaucoup plus internationalisé. Vous connaissez notre position sur les différentiels de

frais d'inscription entre étudiants ressortissants de l'espace économique et non ressortissant de l'espace économique. Nous souhaitons une harmonisation des critères de frais d'inscription entre tous les étudiants afin qu'il n'y ait pas d'étudiants de première zone et des étudiants de seconde zone.

La hausse de l'excédent budgétaire comparé au budget prévisionnel de 2017, passant de 1,8 M€ à 3,8 M€, sans compter le fait qu'en début de note, vous spécifiez que l'ensemble des surcroûts de charges a pu être absorbé. Un résultat qui est en hausse à comparer à l'excédent du budget 2016 de 3,7 M€ qui suivait un excédent budgétaire de 4,8 M€ en 2015. Je rebondis sur la note Fitch : « *Fitch considère que, grâce au dynamisme des recettes propres (+7,4 % en moyenne annuelle sur la période 2016-2021)* », les résultats sont jugés bons pour le futur.

Nous félicitons l'institution de la bonne santé financière de Sciences Po mais bonne santé financière de l'institution, ce n'est pas bonne santé financière de l'ensemble des étudiants qui y étudient. La semaine dernière - je conclurai dans peu de temps, Monsieur le Président - j'ai parlé avec des étudiants comme chaque semaine. Une étudiante est venue me voir parce qu'à 19 ans, elle a contracté un prêt étudiant de 40 000 € pour pouvoir financer sa scolarité à Sciences Po. Je ne sais pas si, autour de cette table, vous avez dû, à seulement 19 ans, contracter un prêt de 40 000 € pour financer vos études. Personnellement, je trouve cela incroyable.

Peut-on juger de la bonne santé financière d'une institution quand une grosse partie de ses ressources et, de plus en plus, repose sur les ressources provenant de ses usagers puisque les frais d'inscription augmentent d'année en année et que leur part dans le budget augmente également d'année en année en sachant que de plus en plus d'étudiants empruntent ou se salarient. Cela témoigne-t-il vraiment d'une bonne santé financière pour l'avenir ? Sont-ils les meilleurs garants en tant que financiers de Sciences Po ? C'est pourquoi, nous espérons que Sciences Po concédera cette année et, nous le demandons chaque année, un gel des frais d'inscription puisqu'ils augmentent chaque année (l'an dernier, entre 1 et 2 %, ce qui représente 200 000 € supplémentaires pour la FNSP). Nous pensons que 200 000 € ce n'est pas forcément énorme à arbitrer pour la FNSP. En revanche, pour l'étudiant cela pèse de plus en plus. Ils n'ont pas les mêmes valeurs d'ajustement budgétaire au quotidien pour pouvoir faire face à cette hausse.

Il y a un projet de réforme des frais d'inscription que nous menons avec la direction depuis plus d'un an, en tout cas sur les critères de calcul, pour essayer de les rendre moins lourds pour certains étudiants. Nous le saluons et nous continuerons à travailler dessus, notamment avec la perspective ouverte par la réforme de l'impôt avec le prélèvement à la source. Cela nous permettra de remettre à plat ce système et de le penser peut-être de façon plus juste et plus en accord avec l'évolution du nombre et du type d'étudiants qui viennent à Sciences Po. Il devait se faire en janvier 2018, il a été reporté d'un an par le gouvernement. En attendant de pouvoir mettre en place cette réforme et de réfléchir tous ensemble, nous espérons donc que ce gel des frais d'inscription pour le budget sera annoncé fin 2017.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. C'est Monsieur le Directeur qui va conclure cette discussion.

M. MION.- Merci de ces dernières observations et des observations relatives aux frais d'inscription et aux discussions, comme vous l'avez dit, qui sont lancées depuis un certain temps et dans lesquelles les arguments de l'une et l'autre partie sont bien connus, je n'y reviens pas maintenant.

Puisque Mme Duquesne a évoqué un document qui se trouve dans le dossier, je me permets d'y faire à mon tour allusion. Vous avez dans le dossier le communiqué relatif à la note que Fitch a attribuée à Sciences Po à la suite de son contrôle 2017 de sa santé financière. Vous pourrez donc constater que Fitch a maintenu la note A+ avec perspective stable, ce qui est une heureuse nouvelle dans la perspective des projets de notre institution, en particulier du projet de l'Artillerie, pour lequel cette dimension est suivie avec beaucoup d'attention et de précision par nos financeurs.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien.

M. de CASTRIES.- Ce n'est pas pour rouvrir la discussion mais je pense qu'à un moment, il faut quitter les arguments généraux et regarder les chiffres. Je proposerai volontiers que, dans le cadre de la discussion du budget 2018, nous ayons un examen plus attentif des dépenses de personnel, en faisant une distinction précise entre les dépenses académiques liées à une évolution de la rémunération des enseignants et les dépenses de personnel administratif ainsi que d'autres catégories sur plusieurs années, pour constater si ce que vous avez évoqué, Monsieur le Président, c'est-à-dire la nécessité de recruter des enseignants bien payés pour maintenir le niveau de compétitivité est la source principale de l'évolution ou s'il y a d'autres facteurs.

M. le PRÉSIDENT.- Nous pouvons très bien faire cela mais dans ce cas, il faudrait peut-être aller un tout petit peu plus loin parce que des augmentations de dépenses de personnel sont obligées (par les évolutions, par le développement de campus, etc.), d'autres découlent de la convention collective et des augmentations salariales automatiques. Celle-là aussi, il faudrait les distinguer. Les premières ne relèvent pas de la même catégorie que les secondes. Mais que l'idée générale, avec ce que vous suggérez, soit un examen plus précis des facteurs d'augmentation des dépenses de personnel, je crois que nous pouvons tous nous accorder sur ce point.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour qui concerne le renouvellement du directeur pour les années à venir.

(Départ de M. Mion, Mme Avenel, M. Suard, M. Gardette et M. Cicurel)

III. RENOUELEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR DE L'IEP ET DE L'ADMINISTRATEUR DE LA FNSP

M. PÉBEREAU.- Le fait que vous mettiez cela à l'ordre du jour n'est-il pas le signe que la situation de trésorerie est tout à fait désastreuse ? *(Rires)*

M. le PRÉSIDENT.- Nous ne prenons pas de décision aujourd'hui sur le fond donc vous aurez tout le temps, si vous la jugez vraiment désastreuse, d'ajuster votre décision finale qui interviendra plus tard.

Je vous rappelle le problème que nous avons à résoudre. Le directeur de l'IEP est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable par décret du président de la République pris sur le rapport

du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, sur proposition du conseil de l'Institut et du conseil d'administration de la FNSP.

Une commission que l'on dénomme «Commission de proposition » doit être constituée au plus tard six mois avant l'expiration du mandat du directeur pour préparer la proposition qui sera faite aux deux conseils en vue de cette nomination.

Cette commission qui proposera donc un ou plusieurs noms à chacun des deux conseils - qui devront s'accorder, comme ils l'avaient fait la dernière fois - est composée des membres du bureau de chacun des deux conseils (le président et trois vice-présidents pour nous : Laurence Parisot, Louis Schweitzer, Ali Zerouati et moi-même) et du bureau du conseil de l'Institut composé de... Nicolas va m'aider car je n'ai pas les papiers sous les yeux. Nicolas Metzger, le président...

M. METZGER.– Laura Duquesne.

M. le PRÉSIDENT.- Laura Duquesne, une des vice-présidentes.

M. METZGER.– La vice-présidente salariée Marie Rassat et la vice-présidente enseignante Jeanne Lazarus, membre de la faculté permanente.

M. le PRÉSIDENT.- Doivent s'y ajouter quatre personnalités extérieures, deux choisies par le conseil de la FNSP et deux par le conseil de l'Institut. Nous avons décidé, Nicolas Metzger et moi-même, comme nous vous l'avons d'ailleurs écrit, de nous concerter pour essayer de faire une liste à peu près diversifiée.

Le conseil de l'Institut s'est réuni hier et a choisi deux personnes : Suzanne Berger, une grande universitaire américaine, professeure au *Massachusetts Institute of Technology (MIT)* et Emmanuel Hirsch professeur d'éthique médicale à la Faculté de médecine de l'Université Paris-Sud 11, directeur de l'Espace de réflexion éthique de la région Île-de-France.

Nous avons décidé, Nicolas Metzger et moi-même, de signaler aux membres du conseil que, s'ils voulaient faire des propositions, ils pouvaient nous les adresser avant que nous établissions notre liste définitive. Certains ont dit que nous avons mis un délai très serré puisqu'en effet, nous l'avons fixé en fin de semaine mais, en réalité, rien ne nous obligeait à demander des propositions. C'est nous qui l'avons rajouté parce que nous trouvions qu'il ne pouvait être que positif pour notre réflexion d'enrichir nos propositions mais ce n'était vraiment en rien une obligation statutaire.

M. le PRÉSIDENT.-

En accord avec Nicolas Metzger, je propose que nous demandions à faire partie de cette commission : Julie Benetti, professeure à Paris I, auparavant, professeure à l'université de Reims. Le second nom que je vous propose est celui de Mme Isabelle Huault, qui est d'ailleurs recommandée par la faculté permanente de Sciences Po. Deux universitaires et deux personnes de très grande qualité.

Cette proposition aurait évidemment un inconvénient par rapport à l'objectif de parité parce qu'il y aurait dans la commission, si mes calculs sont bons, une femme de plus. Mais puisque, pendant

deux millénaires, il y a eu beaucoup plus d'hommes que de femmes, ce n'est peut-être pas absolument dramatique. (*Rires*) Si quelqu'un veut la parole, nous pouvons discuter.

M. PÉBEREAU.- Si je puis me permettre, si le résultat arithmétique est celui-là, de toute façon, vous ne pouviez pas assurer l'égalité. Vous aviez juste un nombre impair à diviser par deux.

M. le PRÉSIDENT.- Nous sommes un nombre impair ? Non, nous sommes dix.

M. SCHWEITZER.- Nous sommes un nombre impair avec un bureau de trois personnes au conseil de l'IEP et un bureau de quatre au conseil de la FNSP. Nous sommes bons. La remarque mathématique de Michel est juste.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai toujours eu des problèmes avec les mathématiques.

Laurence Bertrand Dorléac.

Mme BERTRAND DORLÉAC.- C'est simplement une question. Cela ne remet pas en cause du tout la qualité d'Isabelle Huault mais je me demandais si cela ne gêne pas qu'elle dirige Dauphine.

M. le PRÉSIDENT.- Au cours de l'échange que j'ai eu avec elle, elle m'a rappelé que les rapports entre Sciences Po et Dauphine ont été difficiles il y a plusieurs années mais que les nouveaux responsables avaient décidé, de part et d'autre, que cette époque conflictuelle devait être révolue et qu'il fallait envisager de bonnes relations entre les deux institutions.

Mme DUQUESNE.- Si je puis me permettre de rebondir, les interrogations de Mme Bertrand Dorléac ont été soulevées en conseil de l'Institut sur la question d'un possible conflit d'intérêts et de mise en porte-à-faux par rapport aux relations entre Dauphine et Sciences Po. C'est une des raisons qui ont animé les débats en conseil de l'Institut, à titre purement informatif.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, mais je vais y répondre quand même, si vous me le permettez.

Mme DUQUESNE.- Oui, allez-y.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Autant je suis partisan de prendre en compte la notion de conflit d'intérêts, autant je ne souhaite pas que l'on en fasse un usage abusif. Une personne très importante et très liée à une université étrangère est en compétition avec nous donc elle est en conflit d'intérêts. Une personne d'une université parisienne hors Sciences Po serait partiellement en compétition avec nous, surtout si c'est une université sélective comme Dauphine. Une personne qui enseigne ici ou souhaite enseigner ici etc. ce serait interminable. Je pense que le fait d'avoir dans cette commission des gens différents est une chose positive. On ne peut pas avoir que des personnes qui sont dans l'esprit Sciences Po. En tout cas, je ne vois pas de conflit d'intérêts.

Mme BERTRAND DORLÉAC.- Je suis tout à fait d'accord sur l'extension inutile du conflit d'intérêts. En l'occurrence, elle serait justement trop proche, non pas trop lointaine.

M. le PRÉSIDENT.- Trop proche, comment cela ?

Mme BERTRAND DORLÉAC.- Mais c'est précisément parce que c'est une école concurrente - c'est bien l'une des raisons des conflits qui ont existé à l'époque. C'est donc la proximité qui me pose problème, ce n'est pas la distance ou la différence. Bien sûr, au contraire, il vaut mieux

des personnes à la fois très compétentes en matière d'enseignement mais pas uniquement, puisque Sciences Po est un cas particulier, nous le savons bien. Beaucoup de personnes sont toutefois susceptibles de répondre à ces qualités, sans être trop proches du point de vue de ces conflits qui ont pu exister par le passé. Ce n'est pas une vue de l'esprit.

M. le PRÉSIDENT.- Je comprends mais je ne pense pas que cela puisse aller jusqu'au point qu'elle souhaite que l'on fasse le recrutement le plus mauvais possible pour abaisser Sciences Po. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de vraies difficultés.

Pascal Perrineau a demandé la parole, puis Marc Guillaume, puis Michel Pébereau et Henri Bergeron.

M. PERRINEAU.- Je prêche contre ma paroisse mais si nous retenions Suzanne Berger, Emmanuel Hirsch, Julie Benetti et Isabelle Huault, cela ferait tout de même quatre universitaires *stricto sensu*. Je trouve que c'est un peu excessif pour une commission à Sciences Po. On ne devrait pas dépasser 50 %. Je trouve que l'on devrait penser à insérer dans cette commission quelqu'un ayant une vue plus générale, plus surplombante des problèmes d'éducation. Je pense pour ma part à un ancien ministre de l'Éducation, quelqu'un que l'on ne puisse pas accuser d'être représentatif ou représentative des intérêts de telle ou telle composante.

M. le PRÉSIDENT.- Louis Schweitzer et Laurence Parisot, pour moi, sont de solides garanties non universitaires ayant un intérêt très fort pour les questions d'éducation et remplissent à cet égard cette fonction. Ali Zérouati n'est pas davantage un universitaire. Il faut regarder la commission dans son ensemble et pas seulement les personnalités extérieures. Nous avons la richesse apportée par des personnes qui n'ont pas qu'un point de vue académique

M. GUILLAUME.- J'avoue que les juristes sont souvent des gens oublieux. Quand on a refait ces statuts ensemble, on n'a pas du tout pensé à la situation qui est la nôtre aujourd'hui. Si nous y avions pensé, je ne suis pas sûr que nous aurions réglé la situation comme nous sommes en train de devoir le faire. Néanmoins, la proposition de trois femmes universitaires de talent, avec des profils assez variés, tant en âges qu'en responsabilités, je la trouve assez bonne et je m'y rallie volontiers.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Particulièrement sur le point que, bien qu'il s'agisse de trois femmes et de trois universitaires, je suis persuadé que Suzanne Berger, Julie Benetti et Isabelle Huault auront des points de vue extrêmement différents, divers et complémentaires.

M. GUILLAUME.- Je ne connais que Julie Benetti. C'est quelqu'un d'une très grande qualité dont on n'influencera pas le jugement.

M. le PRÉSIDENT.- Il est vrai que nous jugeons avec nos critères (c'est-à-dire une femme universitaire, un entrepreneur, un fonctionnaire...) mais les gens ne se réduisent pas à cela. Par-delà ce qui les réunit, il y a, chez ces trois personnes, de la diversité. Je voulais insister sur cet argument.

M. PÉBEREAU.- Je crois que, pour les raisons qu'a données Marc Guillaume, nous sommes dans un exercice un peu bizarre. Franchement, est-il opportun de s'interroger sur le choix du directeur de Sciences Po actuellement ? C'est hélas prévu par nos statuts. Nous y sommes tenus. Mais les actes que nous accomplissons ont un seul intérêt, c'est qu'ils peuvent faire jurisprudence. Or, du point de vue de la jurisprudence, pour ma part, je suis très réservé à l'idée que la responsable de

Dauphine soit en quelque sorte partie prenante au choix du directeur de Sciences Po. Dans la vie des sociétés, c'est inimaginable. On n'imagine jamais qu'un concurrent puisse, en quelque sorte, venir influencer le choix du dirigeant.

M. le PRÉSIDENT.- Dans la vie des sociétés, il n'y a pas d'administrateur d'entreprises concurrentes dans les conseils d'administration ?

Mme PARISOT.- Directement concurrentes, non.

M. PÉBEREAU.- Il se considère comme notre concurrent. Nous sommes les « deux grands établissements » d'enseignement et de recherche. L'une des raisons pour lesquelles les relations n'étaient pas toujours excellentes entre Sciences Po et Dauphine tenaient assez largement à cela.

Pour la décision que nous avons à prendre aujourd'hui, votre proposition ne fait pas de problème. En revanche, je pense qu'on pourrait éviter de créer ce précédent.

M. le PRÉSIDENT.- Je laisse la parole à Henri Bergeron puis je ferai une proposition de synthèse.

M. BERGERON.- Oui, j'entends bien vos arguments.

Je ne la connais pas personnellement mais nous en avons beaucoup discuté entre nous. C'est quelqu'un dont on peut louer l'intégrité de pensée. Après, on peut décider de ne pas tenir compte de ce type d'arguments mais on sait bien que ce genre d'appréciations sur le caractère et les compétences d'une personne sont aussi très importantes.

Deuxièmement, c'est effectivement une académique. Je n'y vois pas du tout un désavantage car, finalement, il s'agit de choisir quelqu'un qui sera à la tête d'une institution académique et elle a aussi une hauteur de vue liée à son rôle de direction. Je trouve que c'est un vrai atout que d'avoir quelqu'un qui se penche sur la succession de Frédéric Mion et qui soit à même de juger des compétences nécessaires et de la stratégie que l'on doit déployer quand on est à la tête de ce genre d'institution. Qui mieux qu'une présidente d'une autre université pour apprécier l'importance de cette hauteur de vue que doit avoir le directeur de notre institution ?

Dernier point, nous ne sommes pas exactement dans une entreprise. Je ne suis pas sûr que l'on puisse tenir des raisonnements sur des jeux à somme nulle en vertu desquels les étudiants que Dauphine prend, elle les prend nécessairement à Sciences Po. Nous sommes tout de même dans un environnement un peu différent de celui d'un marché. Je ne suis pas sûr qu'elle-même se voie dans une position de concurrence et qu'elle va sciemment choisir quelqu'un qui puisse nous nuire.

De plus, je suis sûr que ce choix va l'obliger parce qu'elle est certainement elle-même étonnée que nous lui ayons demandé si elle était intéressée par cette position. Elle sera sous les yeux de l'ensemble de la commission de proposition. Je pense que cela va fonctionner comme un contrôle social assez efficace et qu'elle aura du mal à chercher à influencer dans des directions qui ne sont pas objectivement et rationnellement valides. Je pense qu'elle va vraiment se sentir obligée et contrainte par le rôle inédit qu'elle pourrait jouer.

Mme MORALI.- Je ne suis pas sûre d'avoir tout compris sur le terme de jurisprudence. Pour moi, c'est une commission *ad hoc*.

M. le PRÉSIDENT.- C'est une commission *ad hoc*.

Mme MORALI.- Je suis assez sensible à ce qui est dit. Je ne vois pas l'impact jurisprudentiel que cela pourrait avoir dès lors que c'est une commission *ad hoc, one shot*, sur un sujet dont tout le monde relève par ailleurs qu'il est assez consensuel.

Mme LAGUMINA.- Je ne connais pas la personne qui, à mon avis, est totalement éminente et parfaitement qualifiée pour occuper ce rôle. La seule question que je me pose en vous écoutant c'est : pourquoi nous mettons-nous dans cette difficulté ?

M. le PRÉSIDENT.- Si vous me permettez, je voudrais rappeler que cette commission est indépendante. Il y aura un appel à candidatures publié dans le *Journal officiel de la République française*. La commission se prononcera de façon ouverte.

Je mets au vote la composition qui vient d'être proposée.

M. SCHWEITZER.- Sur le fond, je me rallie totalement à la position du Président.

M. LAZERGES.- Monsieur le Président, je relève puisque j'ai participé à la séance du conseil de l'Institut, qu'Isabelle Huault a déjà été proposée par le comité cadre académique et qu'elle n'a pas été retenue hier. Elle n'était pas proposée par vous-mêmes et Nicolas Metzger mais, de ce point de vue, elle était un peu à égalité avec les deux autres noms.

Je ne voterai pas contre si elle figure dans la proposition qui reste mais je me demande si, finalement, nous ne devons pas voter en prenant en compte les propositions que vous avez faites hier qui sont excellentes. Je ne connais pas très bien les deux personnes mais je connais un peu Laurent Vallet. Il me semble, de plus, que le choix de Laurent Vallet permettrait de redonner un peu plus de diversité du point de vue de la provenance, de l'origine et du profil.

Je ne dramatise pas, je ne connais aucune personne candidate mais je me demande, dans ce contexte de discussions, s'il ne faut pas mettre au vote sur la base de vos deux propositions.

M. le PRÉSIDENT.- Franchement, j'ai des responsabilités en tant que Président. Je considère que, compte tenu de ce que vous venez de dire, il m'appartient très rapidement de savoir si je maintiens ou non le choix d'Isabelle Huault ou si je reviens à ce que vous dites.

En revanche, tant que je suis Président, je ne veux pas céder sur un point : nous voterons sur la proposition que je vous fais.

M. LAZERGES.- D'accord.

M. MAYER.- Pour rebondir sur les propos de Laurence, il y a énormément d'institutions. Si nous devons choisir une institution totalement déconnectée de Sciences Po, le Collège de France me paraît une excellente proposition. Nous ne sommes pas obligés de nous créer des problèmes, il y a d'autres femmes présidentes d'université. Le Collège de France me paraît la distance idéale par rapport à nous avec une respectabilité académique incontestable.

M. LAURENS.- Je suis statutaire. (*Rires*)

M. le PRÉSIDENT.- Juste avant de voter, je voudrais vous dire pourquoi, après réflexion, je maintiens la proposition d'Isabelle Huault. Pour deux raisons. Sur l'une, je peux me tromper, sur l'autre, je suis sûr de ne pas me tromper.

Celle sur laquelle je peux me tromper - parce que je suis encore parfois naïf malgré mon grand âge - est que je ne partage pas les inquiétudes de Laurence Bertrand Dorléac ni celles de Michel Pébereau. Laissez-moi juste vous dire mon raisonnement. Je ne vois pas la Présidente de Dauphine se dire : « *Chic, chic, je suis dans la commission de Sciences Po, je vais leur faire un mal de chien puisque je suis l'un de leurs concurrents.* » Je ne crois pas cela. Alors, quel est le risque ?

M. PÉBEREAU.- Personne ne croit cela. Mais on ne prend pas quelqu'un d'Oxford pour choisir le président de Cambridge !

M. le PRÉSIDENT.- Ce n'est pas elle qui choisit mais une commission de 12 personnes qui fera une proposition à deux conseils.

M. le PRÉSIDENT.- En revanche, je suis absolument certain, malgré toute la considération que j'ai pour Laurent Vallet, qu'il n'est pas opportun, pour la perception extérieure, contrairement à ce que je pensais moi-même, de mettre dans la commission de proposition pour le prochain mandat, une personnalité qui a trop de points communs avec le directeur en question. Il provient du même grand corps que lui, il a exercé parfois les mêmes fonctions... Il faut tenir compte de la critique permanente qui nous est faite d'être dans l'entre soi. Il faut prendre en compte le monde réel même lorsqu'il se trompe.

Votons-nous à bulletins secrets ou à mains levées, chacun ayant exprimé ses choix, y compris les raisons pour lesquelles il voterait non ou s'abstiendrait ?

M. METZGER.- Monsieur le Président, il me semble que lorsqu'est en cause toute question d'ordre individuel, le vote se fait à bulletins secrets.

M. le PRÉSIDENT.- Je demande le fondement de cette obligation dans un pays où l'on en rajoute tous les mois.

M. PÉBEREAU.- L'usage, dans les assemblées, pour des votes portant sur des nominations de personnes, est de voter à bulletins secrets.

M. le PRÉSIDENT.- Entendu. Conformons-nous à cet usage.

M. GUILLAUME.- On marque « oui » si l'on est favorable à la proposition des deux noms du président, « non » ou « abstentions ».

M. le PRÉSIDENT.- « non » ou « abstention » mais pas d'autres noms.

M. SCHWEITZER.- Je fais simplement une remarque. Nos statuts prévoient explicitement que, pour le bureau, nous votons à bulletins secrets mais ils ne prévoient pas explicitement que, pour les membres de la commission, nous votions à bulletins secrets.

M. le PRÉSIDENT.- Nous nous sommes rangés à l'usage que nous a rappelé Michel.

Je propose Julie Benetti et Isabelle Huault. La réponse est « oui », « non » ou « abstention ».

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

M. le PRÉSIDENT.- Nous procédons au dépouillement.

Mme PARISOT.- Treize « oui », trois « non », trois abstentions et quatre bulletins blancs.

RESOLUTION

« Vu l'article 27 des statuts annexés au décret 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques.

Il est rappelé au conseil d'administration que le mandat de M. Frédéric Mion, en tant qu'administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques et directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, prend fin le 29 mars 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts annexés au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015, le conseil d'administration doit désigner deux des quatre personnalités qualifiées, françaises ou étrangères, extérieures aux conseils qui seront membres de la commission chargée de préparer la proposition de nomination du futur administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques et du futur directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ci-après dénommée « commission de proposition ».

Dans ce cadre, les candidatures de deux (2) personnes ayant préalablement accepté de siéger comme personnalités qualifiées au sein de la commission de proposition, ont été présentées par le président de la Fondation nationale des sciences politiques aux membres conseil d'administration.

En conséquence, le conseil d'administration désigne :

- Julie BENETTI
- Isabelle HUAULT

Le conseil d'administration a adopté cette résolution **par 13 voix pour, trois voix contre et 3 abstentions et 4 votes blancs** des membres présents ou représentés. »

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous allons faire entrer le directeur, la secrétaire général et les autres personnes pour la suite de l'ordre du jour.

(Retour de M. Mion, Mme Avenel, M. Suard, M. Gardette et M. Cicurel.)

M. le PRÉSIDENT.- Juste avant de donner la parole à notre directeur et surtout à M. Suard sur la gestion de la trésorerie sur laquelle je vous demanderai d'être aussi court que possible car nous avons pris du retard, je demanderais aux membres fondateurs de rester 5 mn à la fin du conseil s'ils le peuvent, pour essayer de trouver une date de réunion pour le remplacement de Nicole Belloubet qui a quitté le conseil en raison de ses fonctions. Il n'y avait pas d'impossibilité juridique mais c'est son choix.

IV. DECISION RELATIVE A LA GESTION DE LA TRESORERIE DE LA FNSP

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur le Directeur ?

M. MION.- Non, je pense qu'il est bien de laisser tout de suite la parole à M. Suard.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Monsieur Suard.

M. SUARD.- Merci, Monsieur le Président et merci Monsieur l'Administrateur.

La trésorerie de Sciences Po est investie à fin août 2017 à hauteur d'un peu moins de 24 M€. La tranche principale dont le montant évolue et qui a financé l'Artillerie en 2016 à hauteur de

24 M€, est de 21 millions. Elle est répartie en bons de caisse et en fonds obligataires à court terme. Sa performance a progressé en 2017 jusqu'à 2,68 % à fin août 2017. Pourquoi ? Parce qu'elle était investie depuis 2012 à hauteur de 12 M€ en bons de caisse du CIC avec une échéance en juillet 2017.

Le bon de caisse est un produit de trésorerie entièrement sécurisé qui permet d'assurer un rendement croissant année après année. Ce genre de performance est aujourd'hui totalement inaccessible sur le marché. Il est donc proposé d'investir une partie de la trésorerie ainsi libérée (soit 5 M€) dans un support offrant les mêmes garanties de capital pour une performance qui demeurera, tout en étant inférieure, substantielle. Il s'agit d'un contrat de capitalisation, produit d'épargne réservé aux investisseurs institutionnels dont le fonctionnement équivaut à celui de l'assurance vie pour les personnes morales.

Ce contrat permet de capitaliser une somme versée investie à 100 % sur des fonds euros et, par conséquent, totalement garantie en capital par l'assureur. L'atout du contrat de capitalisation, outre cette garantie, est sa rémunération sensiblement plus élevée que ce que peut offrir le marché monétaire aujourd'hui. Nous anticipons un niveau moyen de 1,5 % sur les quatre années de la période d'investissement minimum, à comparer à un taux d'Euribor de six mois de - 27 points de base, c'est-à-dire - 0,27 %.

En conclusion, cet investissement représente un choix de trésorerie cohérent avec la politique de gestion de Sciences Po depuis cinq ans. Il contribuera au maintien des produits financiers de l'institution qui ont atteint 630 000 € l'année dernière (+ 10 %) et qui serait de plus de 500 000 € dans les perspectives d'exécution 2017. Une tranche supplémentaire de 3 M€ sera probablement mise en place ultérieurement par le biais d'un contrat de capitalisation avec un autre assureur (car ces opportunités sont limitées) avec l'assureur Cardif.

Je termine en soulignant que la réglementation imposant une validation formalisée par le conseil d'administration de ce type de placement, nous proposons formellement à l'approbation du conseil cet investissement de 5 M€.

M. le PRÉSIDENT.- Nous ouvrons la discussion sur ce point. Comme personne ne veut intervenir, je soumetts au vote la résolution n° 2 « Souscription de contrats de capitalisation » qui se trouve dans votre dossier.

RESOLUTION

« Vu le décret 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article 25 du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques.

Le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques a été informé, d'une part, de la nécessité de réinvestir la trésorerie placée en bons de caisse du CIC jusqu'à l'échéance de ce support en juillet 2017 et, d'autre part, des négociations en cours avec MMA pour la souscription d'un contrat de capitalisation permettant de placer une part de la trésorerie disponible.

Dans ce cadre, le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Monsieur Frédéric Mion aux fins de négocier, arrêter les conditions financières, conclure, exécuter et résilier un ou plusieurs contrats de capitalisation, avec toute entité, permettant d'investir la trésorerie disponible de la Fondation nationale des sciences politiques, dans la limite d'un montant de dix (10) millions d'euros pour l'ensemble des contrats qui seront souscrits.

V. LE MOT DU PRÉSIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Je serai très bref. Nous allons reprendre le projet que nous avons initié l'an dernier du « Prix de la photographie politique » pour lequel Pascal Perrineau nous a apporté son précieux concours, ce dont je le remercie. Nous allons le transformer de la façon suivante : si, l'année dernière, il était ouvert aux étudiants de Sciences Po, cette année, il sera ouvert à tous. Je dis bien « à tous ». Dans un premier temps, nous voulions l'élargir aux enseignants, aux membres du personnel et aux anciens élèves. Comme il y a des problèmes d'IP pour réceptionner les photos, si on l'ouvre aux anciens élèves qui n'ont pas d'adresse IP, nous nous sommes dit qu'entre ouvrir à la masse des anciens élèves et à tous, il n'y avait pas beaucoup de différences donc le concours sera ouvert à tous.

Deuxièmement, l'année dernière, il était limité aux photos prises sur smartphone. Cette année, il sera ouvert à n'importe quel support.

Troisièmement, l'an dernier, il était primé par la Fondation Orange et l'agence Polka qui a publié dans le dernier numéro de sa revue « *Polka magazine* » sur deux pages, les résultats du concours, c'est-à-dire le lauréat et un texte de reportage fort bien fait sur la remise de ce prix.

Il sera primé davantage puisque nous avons cherché à renforcer le parrainage et nous avons obtenu ce matin la certitude d'un parrainage de la nouvelle compagnie aérienne *low cost* créée par Air France qui s'appelle *Joon* et vise spécialement les jeunes.

M. MION.- Qui n'est pas *low cost*, précise Air France.

M. le PRÉSIDENT.- Pas *low cost* et pas seulement jeunes mais *low cost* pour les jeunes. Nous allons donc pouvoir ajouter dans les prix, nous l'espérons, quelques allers-retours Paris-Barcelone, Paris-Berlin, Paris-Lisbonne, ce qui devrait attirer ceux qui aiment bouger.

Grâce à une personne qui a rejoint l'équipe présidentielle et que j'ai invitée aujourd'hui, Gérard Cicurel, nous sommes en contact avec l'agence Vu pour un parrainage supplémentaire, l'idée étant d'avoir plus de prix puisque nous allons avoir beaucoup plus de participants donc un « Prix de la photographie politique » inventé par Sciences Po encore plus réussi.

VI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le PRÉSIDENT.- Nous sommes en avance. Monsieur le Directeur, vous allez pouvoir nous dire quelques mots sur ce lieu et l'évolution du dossier.

M. MION.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

En effet, nous sommes réunis dans un lieu qui ne nous est pas habituel, dans cet Hôtel de l'Artillerie dont nous avons amplement parlé durant ce conseil. Il ne s'agit pas de vous infliger un nouvel exposé sur la question mais simplement de vous rappeler où nous en sommes des opérations, et en

particulier de la consultation des groupements constitués de promoteurs, de constructeurs et d'architectes qui sont candidats à la direction des travaux pour ce projet.

Nous avons quatre regroupements en concurrence avec lesquels nous menons une procédure négociée. Elle a donné lieu à la remise d'un premier projet de chaque groupement au mois de juillet. Chacun des groupements va remettre un deuxième projet mi-octobre et les projets définitifs sont attendus pour le 17 novembre, de manière que nous puissions convoquer la commission d'appel d'offres qui devra trancher entre les quatre candidats le 14 décembre.

En parallèle de ces discussions menées avec les groupements appelés à réaliser les travaux, nous menons des discussions avec les financeurs potentiels de cette tranche qui sont aujourd'hui au nombre de deux : la banque allemande PBB qui a financé notre acquisition et qui, au stade de la première consultation, s'était montré la mieux-disante dans sa proposition pour le financement des travaux et la Banque européenne d'investissement qui ne s'était pas mobilisée sur la précédente consultation mais qui a repris langue avec nous. Elle propose à ce stade des conditions qui semblent potentiellement très favorables pour le financement des travaux.

Très concrètement, nous serons amenés à consulter votre conseil non pas sur le fait d'entrer en négociation exclusive avec tel ou tel financeur parce que, dans les pouvoirs que vous m'avez conférés lors d'une précédente séance, j'ai la possibilité d'aller jusque-là dans les discussions, en revanche, nous aurons à vous consulter sur la finalisation de la documentation contractuelle avec le futur groupement retenu et avec le financeur retenu. Selon les cas, nous serons en mesure de le faire lors de notre conseil de la fin du mois de décembre ou lors d'un conseil exceptionnel en janvier mais nous en saurons plus sur le calendrier précis des opérations dans les semaines à venir. À ce stade, les délais de la consultation sont tenus et nous espérons qu'il en ira de même de toutes les étapes suivantes.

M. le PRÉSIDENT.- Quelqu'un voudrait-il poser une question sur ce très beau projet ? Surtout, qu'il ne s'en prive pas, nous avons encore 10 minutes de réunion devant nous.

M. PÉBEREAU.- J'avais deux points à évoquer. Le premier concerne le comité d'évaluation que vous mettez en place pour juger de l'appel d'offres : avons-nous un conseil extérieur pour nous aider ?

M. MION.- Oui, nous avons un conseil qui nous suit depuis le début de la séquence projet : JLL, l'ancien Jones Lang LaSalle, qui nous conseille sur l'ensemble des aspects, notamment immobiliers, architecturaux, etc. La commission elle-même inclut des personnalités qualifiées, des professionnels de l'immobilier ou de l'architecture.

Mme AVENEL.- Par ailleurs, parmi les personnes qui nous assistent pour la conduite de l'appel d'offres lui-même, outre l'assistant à maîtrise d'ouvrage, nous avons des avocats en urbanisme et en droit public qui nous aident à construire le processus de sélection jusqu'au bout.

M. PÉBEREAU.- Le deuxième point est que je me réjouis que la BEI s'intéresse au projet parce que, normalement, elle devrait nous consentir de meilleures conditions.

M. MION.- C'est le cas pour l'instant, de ce que nous avons pu recueillir comme premiers éléments de sa part.

Mme PARISOT.- Mes deux questions étaient très proches de celles de Michel. Je me demandais si nous pouvions considérer qu'à chaque comité d'audit, nous ayons un point minimum mais régulier pour que nous ayons un suivi.

Ma deuxième question était liée aussi à la BEI. Je trouve également qu'il s'agit d'une bonne nouvelle. La BEI s'intéresse-t-elle à notre projet dans le cadre de projets d'investissements européens ?

Mme AVENEL.- Non.

M. le PRÉSIDENT.- Sur le premier point, je viendrai en appui de Laurence Parisot afin que ce ne soit pas seulement une question mais une demande et pas seulement pour le comité d'audit puisque ce projet est merveilleux mais il est très lourd pour Sciences Po. Il engage 300 M€ sur 30 ans.

M. MION.- 200 M€.

M. le PRÉSIDENT.- Travaux compris ? Tout compris ?

M. MION.- Oui.

Mme PARISOT.- Sans les dépassements.

M. le PRÉSIDENT.- 200 M€ sans les dépassements...

Mme AVENEL.- 200 M€ dont les aléas.

M. le PRÉSIDENT.- Je souhaite qu'il soit plus systématiquement rendu compte à chaque conseil, brièvement, comme il vient d'être fait.

M. ZEROUATI.- J'ai une question diverse. Nous avons reçu un courrier adressé à tous les administrateurs à propos d'une contestation concernant les frais de scolarité et le retard dans la publication des procès-verbaux...

M. le PRÉSIDENT.- Concernant les procès-verbaux, il y avait un retard dans leur publication dû au fait que nous avons décidé, comme nous étions en négociation sur le projet de l'Artillerie qu'il y avait des éléments qui ne nous permettaient pas de les mettre en ligne. Dès que les nécessités de discrétion auront disparu, les procès-verbaux seront progressivement mis en ligne. Nous rattraperons alors le retard.

L'autre point, Monsieur le Directeur, est une contestation sur les droits de scolarité applicables.

M. MION.- Il s'agit d'un parent d'élève qui conteste les conditions dans lesquelles sont calculés les droits qu'il lui est demandé d'acquitter pour son enfant étudiant à Sciences Po. Il s'agit d'un fonctionnaire communautaire, je crois, qui considère que la seule assiette qui devrait être prise en compte pour le calcul des droits de scolarité est celle de son revenu imposable en France.

Or, dans nos textes et les règles qui ont été fixées par nos prédécesseurs, la notion retenue pour fixer l'assiette des droits de scolarité est celle du revenu disponible, pas celle du revenu imposable. Cela signifie, par exemple, que lorsque vous êtes fonctionnaires du Quai d'Orsay en poste à l'étranger et que vous percevez des primes très substantielles liées au fait que vous n'êtes pas en France, nous prenons en principe en compte ces primes versées aux fonctionnaires expatriés temporairement dans le calcul du revenu disponible, alors même qu'elles ne sont pas imposables en France - ce qui nous

vaut d'ailleurs parfois des discussions serrées, sinon désagréables, avec des chefs de mission à l'étranger en France ou autre qui contestent ce type de dispositif.

Ce Monsieur est exactement dans la même situation. Il a tort sur le fond. Nos textes disent bien que nous avons le droit de prendre en considération la totalité des revenus pour les droits de scolarité.

M. ZEROUATI.- On va lui répondre ?

M. MION.- Nous lui avons répondu.

M. le PRÉSIDENT.- Cela nous confirme ce que nous savons tous. Merci.

La séance est levée à 16 heures 51.